

**La Société gauloise dans l'insurrection des 5 et 6 juin 1832**

*Pierre Baudrier*

Quand, au colloque Blanqui, je rappelai le silence dont l'action politique de Deschappelles avait été entourée (1) je croyais avoir rompu le charme. Or dans sa thèse sur l'insurrection parisienne des 5 et 6 juin 1832, Mr Thomas Bouchet estimait que Deschappelles et sa *Société gauloise* y avaient joué un rôle marginal, au point que Deschappelles n'est plus cité dans la version imprimée (2). Mr Bouchet fut rejoint dans son analyse par un livre sur *Les Misérables* de Victor Hugo (3).

Les auteurs évoquaient brièvement « Lebreton Deschappelles » (4).

**Le rapport Gisquet**

Soit ! Si la *Société gauloise* – et Deschappelles - a existé il convient d'en préciser les effectifs et le rôle dans l'insurrection. Mais n'importe-t-il pas, au préalable, de valider – ou non - les conclusions du rapport Gisquet (5) qui rappelle des concertations dépassant largement la *Société gauloise* ? Le rapport met en cause le député de Bryas, l'abbé Châtel, l'avocat Pelleport, Leblanc, chef de bataillon de la 7<sup>ème</sup> légion, Leblanc chirurgien de la garde nationale à cheval. Deschappelles aurait des contacts avec les élèves de Polytechnique, etc.

On lit :

« Après bien des délibérations, il a été arrêté hier [4 juin] au Cercle Deschappelles que la république serait proclamée aujourd'hui »

Des négociations entre républicains sans compter les projets du duc de Fitz-James et de Deschappelles dont il sera question plus loin.

Pourquoi le rapport de Gisquet au procureur général, aux rapporteurs près les deux conseils de guerre, au ministre de la guerre, aurait-il fardé la vérité ?

Fallait-il intoxiquer un adversaire infiltré dans les bureaux ? A quoi bon ? Les 19 et 28 juin, dates de diffusion du rapport, les événements s'étaient produits. Le rapport révélait l'indulgence des autorités à l'égard de plus d'une notabilité compromise, indulgence qu'un adversaire bien informé n'allait certes pas dénoncer.

Fallait-il infléchir le rapport dans le sens d'une alliance carlorépublicaine ? En fait, autant la propagande philipparde d'après les 5 et 6 juin insista sur une telle alliance, autant le rapport Gisquet n'infléchit pas en ce sens : alliance carlorépublicaine certes mais entre le duc de Fitz-James et un Deschappelles soi-disant républicain. Dans son rapport, Gisquet, dont c'était le rôle, ne faisait qu'informer ses correspondants, il croyait effectivement à cette alliance carlorépublicaine. Le 6 juin à 10h 30, mettant cette fois-ci en cause d'autres négociateurs que Deschappelles, il avait écrit à Montalivet, ministre de l'intérieur :

« Les renseignements confidentiels que j'ai reçus ne me laissent aucun doute que l'insurrection a été concertée entre les carlistes et les républicains. Les carlistes avaient promis de l'argent et des hommes ; ils avaient donné l'assurance qu'une partie de la troupe était gagnée par eux et qu'ils feraient une puissante diversion avec des bandits qu'ils avaient embauchés ; mais ces hommes n'ont paru qu'en petit nombre et la force armée a prouvé son dévouement au roi. Les républicains, à peu près livrés à eux-mêmes, sont indignés contre les carlistes et avouent que leur cause est perdue. » (6)

## Charles X

Le rapport Gisquet n'existant qu'en un exemplaire unique, en dehors de copies du 20<sup>ème</sup> siècle (5), il importe que ses informations sur le rôle de Deschappelles soient confirmées par le rapprochement entre 1° un passage des *Mémoires d'Outre-Tombe* 2° la lettre de Charles X du 17 avril 1832, adressée au duc de Fitz-James 3° l'interrogatoire de ce dernier en juin 1832.

Chateaubriand, comme le duc de Fitz-James, avait été arrêté le 16 juin 1832, accusé de comploter au profit de la branche aînée des Bourbons, et l'on peut lire dans les *MOT* :

« Dans un de ses interrogatoires, il [le juge Desmortiers] me lut une lettre de Charles X au duc de Fitz-James, et où se trouvait une phrase honorable pour moi. » (7).

L'adjectif « honorable » n'est pas indifférent. Effectivement, dans sa lettre du 17 avril 1832 au duc de Fitz-James Charles X écrivait :

« ... entendez-vous avec le porteur de ce petit mot pour parler en mon nom à l'homme qui travaille avec autant de zèle que de talent à compléter une belle et honorable vie... » (8)

Et il avait fallu que Berryer soit jugé à Blois pour que la lettre de Charles X et l'interrogatoire du duc de Fitz-James (8) soient imprimés.

Mais c'est à Deschappelles et non à Chateaubriand que le rapport Gisquet identifiait l'homme à la belle et honorable vie. Après avoir longuement évoqué le rôle de Deschappelles et de la *Société gauloise*, comme on l'a vu, Gisquet écrit :

« ... Je me bornerai ... à vous citer la lettre écrite par Charles X le 17 avril et saisie dans les papiers de M. Fitz James, Lettre dans laquelle il est question d'un personnage signalé comme travaillant dans l'intérêt de la dynastie déchue et que je présume être M. Deschappelles... » (5)

Enfin, dans ses *Souvenirs* (9), Apponyi, attaché à l'ambassade d'Autriche, en niant la saisie de la lettre de Charles X au domicile du duc de Fitz-James, le 1<sup>er</sup> juin 1832, en confirme la virulence.

Le juge n'ayant pas obtenu d'aveux du duc de Fitz-James, de Chateaubriand et d'Hyde de Neuville arrêté avec eux, les autorités les libérèrent à la fin juin et dans ses *Mémoires* imprimées Gisquet mit une sourdine à ses accusations contre Deschappelles.

Certes, s'il soulignait l'importance du Cercle Deschappelles dans les préparatifs de l'insurrection, le rapport Gisquet ne dissimulait pas qu'en cas de victoire des insurgés il aurait fallu que Deschappelles l'emporte sur deux autres candidats au titre de dictateur. Mais, et le rapport s'en fait l'écho, le rôle central du Cercle Deschappelles dans les préparatifs de l'insurrection comme l'existence d'une *Société gauloise* à la dévotion de Deschappelles n'auraient pu que favoriser son « élection » à la tête d'un gouvernement provisoire. Gisquet écrivait :

« A la proclamation de la république succèdera la nomination d'un commandant Militaire : ce sera Romarino [sic pour : Ramorino], qui aura soin de se tenir présent. Il faut à la patrie un Dictateur pour décimer ses ennemis : ce sera Deschappelles, du moins il espère l'emporter sur les deux autres candidats. »

### Effectifs de la *Société gauloise*

Le rapport Gisquet pris en compte, précisons la réalité et le rôle de la *Société gauloise*.

Les auteurs ci-dessus, Mrs Bouchet, Sayre, Löwy exigent des preuves. Ils ont raison, d'autres vont au-delà : la *Société gauloise* aurait été carliste, bonapartiste, l'insurrection des 5 et 6 juin marquerait l'échec de la *Société des amis du peuple*, ce serait une révolte d'étudiants, etc.

Il faut donc tout prouver. Allons de citation en citation. L'une nous apprendra qu'une cotisation était exigée des adhérents, une autre que Deschapelles était actif le 5 juin, parcourant Paris, etc., etc. Posons pierre sur pierre.

A la différence d'associations plus anciennes, la *Société gauloise* n'a fait parler d'elle qu'après l'insurrection.

Quoique récente elle avait recruté activement. C'est également l'avis de Gisquet. Évoquant les mouvements séditieux des débuts de la Monarchie de Juillet son rapport poursuivait en ces termes :

« ... on reconnut que le plus grand obstacle à la réussite des tentatives précédentes avait été l'absence d'une sorte d'organisation militaire large & compacte, sans laquelle les mouvements manquaient d'ensemble & de précision. La formation de la société Gauloise fut décrétée et des cartes distribuées à ceux qui devaient en faire partie... »

et immédiatement après il donne un aperçu du nombre des affidés :

« Cette société fut divisée en Cohortes dont les chefs avaient le titre de Tribun et les Cohortes divisées en Centuries, ayant chacune à leur tête un Centurion... »

Donc une centaine voire plusieurs centaine de membres.

Après le 6 juin une lettre de Marchand lue au procès de Thiellement confirmera une telle estimation. On lit :

« « Mon cher Thiellement, observe bien ce que je vais te dire, et suis les instructions que je vais te donner. Après demain, les obsèques du général Lamarque ont lieu ; les dernières instructions te parviendront demain soir. Tu dois les communiquer au rendez-vous. Préviens tout ton monde ; qu'il se trouve chacun sous leurs chefs respectifs sur le chemin du convoi, par les rues adjaçantes, afin qu'en passant ils puissent pénétrer dans la foule de droit ou de force. Quiconque manquera au rendez-vous sera regardé comme lâche et traître. Tu comprends qu'il ne faut pas leur dire *que c'est fait pour se battre*. Il faut y aller sans armes, ou du moins cachées ; seulement avoir chacun le plus de cartouches possible et une pierre à fusil et une épinglette. Demain, tu iras chez M. Chassang lui communiquer les mêmes ordres ; tu recevras par Jacquel de nouveaux ordres de ma part. Ne manque pas. Adieu. Marchand. » » (10)

D'ailleurs Gisquet précisait dans l'annexe « Conspiration gauloise » de son rapport, datée du 5 juin 1832 :

« O'reilly et Pellevilain, qui ont été mis en liberté samedi dernier, ont muni abondamment de brevets de Décurions & de cartes de Gaulois, les Rossignol, les Jeanne et leur bande de coupe-jarrets, qui tous promettent Monts & Merveilles. »

Faisons un lot des Gaulois signalés par ailleurs.

Dans son annexe « Conspiration gauloise » Gisquet écrivait également :

« Le Décurion Savoye, officier municipal a présenté, hier [4 juin], chez M. Deschapelles deux chefs de corporation (la corporation des ouvriers chapelliers) Ce sont, 1° le secrétaire de la corporation des approprieurs, 2° M. Houtte, lequel sort de la garde Royale. Ainsi qu'ils l'ont promis au futur Dictateur, ils ameneront avec eux un grand nombre d'ouvriers pour combattre. On leur a promis des armes. Ils ont l'ordre de suivre les élèves de l'école Polytechnique. M. G. Pagès [Garnier-Pagès], qui est venu voir le Décurion Blanc, chef de Bataillon, et l'a fait nommer Commissaire du convoi, lui a aussi parlé du projet d'établir aujourd'hui une république, et lui a demandé si l'on pouvait compter sur son bataillon. Les Officiers municipaux ont reçu l'ordre de se tenir tout prêts à aller installer leur nouveau Maire dans leurs maieries respectives. M. Marchand, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, a qui le Decurion Blanc a fait des ouvertures a formellement promis de seconder le mouvement de tous ses moyens... »

Au procès de l'affaire du cloître Saint-Merry, Savoye, négociant rue Saint-Martin n° 36, témoin appelé à la requête de Rossignol, témoigna en faveur des insurgés (11). S'agissait-il de l'officier municipal ci-dessus ?

En tout cas, Marchand, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, fut rapidement destitué. On lit dans une biographie de Mr de Bondy, pair de France :

« ...Après les évènements de juin 1832, M. de Bondy se chargea d'opérer le désarmement de l'artillerie de la garde nationale de Paris, et mit dans l'exécution de cette mesure tout au moins de la brutalité. Il saisit cette circonstance pour obtenir la destitution de M. Marchand, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, patriote intègre et désintéressé, auquel le pouvoir avait à reprocher d'être resté franchement attaché à la révolution de juillet, et d'en vouloir toutes les conséquences... » (12).

Mr Thomas Bouchet a identifié Jean Bonnin, Pierre-Louis Thielmans [Thiellement], Charles Toupriant (13). On a trouvé des cartes de Gaulois au domicile de Bonnin (13).

Des comptes rendus de procès d'insurgés firent ressortir leur appartenance à la *Société gauloise*. Outre Jacquel [Jacquet ?] et Chassang ci-dessus citons Bainse (14), Lépine (15) et Butte (16).

N'empêche qu'une cotisation était exigée des adhérents. Elle les fidélisait mais ne pouvait qu'en limiter le recrutement. Il en est question au procès de Lépine. On lit :

« Le sieur Lépine est un homme de 34 ans, employé de l'octroi et membre de la Société entomologique. Il a de fortes moustaches, une barbe touffue ; et si ce n'était le costume, on le prendrait pour un saint-simonien. Il déclare ne s'être joint à l'association gauloise que parce qu'elle ne présentait rien d'hostile. C'est un inconnu qu'il a rencontré un matin au Jardin des Plantes, en allant faire son service, qui l'a déterminé à s'y affilier. M. le président donne lecture des statuts saisis chez l'accusé. On y lit que les associés doivent jurer de défendre, au péril de leur vie, l'intégrité du territoire de la France et de son drapeau tricolore. La cotisation est par mois de 50 centimes pour les tribuns ou chefs de cohortes, 25 c. pour les centurions, 10 c. pour les décurions, et 5 c. pour tous les autres. » (17)

## Déroulement de l'insurrection

### Deschapelles et O'Reilly

Et que sait-on de la part prise par la *Société gauloise* à l'insurrection ?

Le procès d'O'Reilly mit en relief les activités de Deschapelles, d'O'Reilly et de Pelvilain. On lit dans le *Journal des débats* :

« Le sieur Robert-Richard Oreilly, propriétaire, âgé de trente-deux ans, tenant, rue Dalayrac, un bureau de rédaction en faveur des combattants de juillet qui croyaient avoir des réclamations à adresser sur la répartition des récompenses nationales, a paru aujourd'hui devant la 1<sup>re</sup> section de la Cour d'assises. L'acte d'accusation énumère qu'il s'est ainsi trouvé en relation avec plusieurs des individus qui ont pris part aux désordres du mois de juin dernier.

Suivant un témoin, il avait donné rendez-vous au Louvre pour diriger les chefs de bande. On a trouvé, chez une mercière de la rue des Poulies, un billet d'Oreilly, ainsi conçu :

« Madame Guindet recevra, de ma part, 6000 pierres à feu, 14 grosses d'épinglettes et 36 douzaines de cocardes ; demain mardi je la verrai.

Amitié

Oreilly »

L'accusé soutient s'être rendu seul au convoi du général Lamarque, et n'avoir jamais déployé sur l'estrade de la Bastille le drapeau rouge surmonté du bonnet phrygien.

M. le président : Dans quelle intention avez-vous remis à la dame Guindet, mercière, une si grande quantité de pierres à feu, des épinglettes et des cocardes ! et comment se fait-il que cette livraison ait eu lieu précisément le mardi 5 juin !

Oreilly : Je connais depuis douze ans Madame Guindet, elle tient tout ce qui a rapport à l'équipement militaire. Je lui devais de l'argent, cette livraison avait pour objet de me libérer envers elle.

Le sieur Lambert, premier témoin, dépose : Oreilly et un nommé Deschapelles ont organisé une insurrection. Ceux qui devaient y prendre part étaient divisés en décuries, centuries et tribus. Les décuries, composées de dix hommes, étaient commandées chacune par un décurion. Le centurion commandait à cent hommes, et le tribun à mille. Ces messieurs m'ont nommé tribun. J'avais rendez-vous au Louvre pour le 6 juin au matin ; je devais me porter, avec ma bande, sur le château de Saint-Cloud, et faire main-basse sur tout ce que nous trouverions. Je me rendis en effet au convoi. Je trouvai sur la place du Palais-Royal, au Château-d'Eau, Deschapelles en uniforme de général ; le soir, je le revis sur la place de la Bastille en bourgeois. C'est un nommé Pelvilain qui, sur la place de la Bastille, a présenté au général Lafayette un bonnet rouge placé au bout d'un drapeau rouge, en invitant le général à y déposer une couronne d'immortelles. M. Lafayette ayant refusé, Pelvilain a placé lui-même la couronne. Quand j'ai vu cela, et *avec ça* que les dragons chargeaient, je me suis en allé, et je n'ai plus revu Oreilly.

Un juré : Comment se fait-il que le témoin, qui se dit attaché au gouvernement, se soit trouvé à un rendez-vous dont on ne lui dissimulait pas les intentions hostiles ?

M<sup>e</sup> Laurent, prédicateur saint-simonien, est avocat d'Oreilly. Le témoin, dit le défenseur, a prétendu dans l'instruction qu'il faisait semblant d'agir contre le gouvernement, mais que Pelvilain agissait sérieusement.

Lambert répète sa même déclaration.

Oreilly : MM. les jurés apprécieront si Lambert est un homme auquel on puisse confier des projets de conspiration.

Le sieur Figas, officier de paix : J'ai aperçu Oreilly arborant le bonnet rouge et le drapeau rouge. Je n'avais pas de forces pour l'arrêter, mais je lui ai dit que, s'il continuait, il se ferait assommer.

Oreilly : Si le sieur Figeas avait tenu un tel propos, on l'aurait assommé lui-même.

M. Lamilhau, ancien officier, déclare avoir vu avec la plus vive douleur Oreilly arborer un drapeau rouge, et lui avoir dit, pour le faire renoncer à cette entreprise, que le drapeau rouge n'est autre chose que le drapeau blanc trempé dans le sang.

M. Laboissière, membre de la Chambre des Députés, est entendu comme témoin ; il affirme qu'aucun des deux individus qui ont porté des drapeaux rouges, l'un à pied, l'autre à cheval (le sieur Peyron), ne ressemble à Oreilly, et que ce n'était certainement pas lui. » (18) Etc., etc.

Deschapelles s'activait donc sur les lieux de l'insurrection et Saint-Amant, l'auteur de sa nécrologie publiée dans *Le Palamède* de 1847, rappelle qu'il ne vit jamais Deschapelles porter sa légion d'honneur, gagnée dans les armées de la Révolution, que le 5 juin 1832.

## Déroutement de l'insurrection

### La *Société gauloise* et les autres

Laboissière ayant été mis en cause dans le rapport Gisquet on ne s'étonnera pas qu'au procès d'O'Reilly il ait témoigné en sa faveur.

Société secrète, la *Société gauloise* avait dû lever le masque pour participer au convoi du général Lamarque. On a vu plus haut que le décurion Blanc faisait parti des commissaires. La *Société gauloise* fut présente dans le défilé et un auteur de noter :

« ... les *Amis du peuple* sur la place du Louvre, les *Réclamants de Juillet* commandés par O'Reilly, aux Champs-Élysées, la *Société gauloise* sur le quai de l'École, les *Condamnés politiques* sur la place de la Madeleine, les *Réfugiés* dans la rue Taranne. Sur la place de l'Odéon, la jeunesse des deux facultés se formait en pelotons. L'artillerie de la garde nationale, réunie sur la place du Palais-Royal, était acquise aux républicains... » (19)

La *Société gauloise* s'était également prononcée sur le tracé de la manifestation. On l'apprend au procès de Lépine :

« ... Reitz, serrurier, décoré de Juillet, rue de l'Arbalète, dépose : Le 13 mai, un camarade nommé Lépine m'a dit à moi et à mon ami Poirel qu'il faisait partie d'une société de mécontents, et me proposa de former une section de vingt hommes, et ensuite, si je le pouvais, quatre autres sections, et qu'alors on me donnerait un drapeau. Lépine ajouta que la société avait à sa tête des chefs marquans, entre autres des princes polonais, et qu'il ne fallait qu'un coup de main pour établir la souveraineté du peuple ; que le gouvernement conspirait avec l'étranger, et que tous les décorés de juillet seraient perdus. Le vendredi d'avant les événemens, nous allâmes promener au Jardin des Plantes. Lépine remit à Poirel une carte de centurion de l'Association gauloise, et à moi des cartes de décurions. Les choses ne pouvaient pas durer ainsi, continua-t-il ; *la poire est mûre*, il faut en finir. Il faut que vous preniez du service. Mais, lui dis-je, j'ai une mère, une femme et des enfans ; je ne pourrais pas être au service. C'est égal, m'a-t-il dit, vous serez commissaire de police (on rit). La veille du convoi du général Lamarque ; Lépine m'a conduit chez un nommé Butte qui était aussi de l'Association gauloise. Chemin faisant, il m'a donné quelque chose de lourd que j'ai mis dans ma poche ; c'étaient des cartouches et des balles. C'est demain le grand coup : nous avons réussi à obtenir que le convoi passe par le boulevard, où d'abord il ne devait point passer. Lorsqu'on sera à la place de la Bastille, la république sera proclamée. Ayez soin de vous munir d'une épinglette et de deux pierres à fusil. Ayez l'œil sur moi ; dès que vous me verrez porter la main à mon fusil, vous ferez comme moi : l'affaire sera bientôt faite. Nous avons pour nous la garde nationale et la ligne ; il n'y a que les dragons et la garde municipale que nous n'avons pu séduire... » (16)

A en juger par la lettre de Marchand à Thiellement la *Société gauloise* ne s'était pas toute regroupée quai de l'École. Les hommes de Thiellement devaient se glisser dans le cortège en marche. Faut-il les reconnaître à leurs procédés et à leur anonymat dans le récit suivant ? :

« ... Au boulevard Saint-Antoine, une troupe de cinq à six cents hommes, aux manches retroussées, armés de gourdins, pénètre en force entre les réfugiés et l'artillerie. On arrache les tuteurs des arbres récemment replantés. Ils pourront servir d'épieux... » (20)(21)

Peut-être. En deux endroits le rapport Gisquet évoque encore un autre groupe. Plus haut nous citons déjà :

« Le Décurion Savoye, officier municipal, a présenté, hier [le 4 juin], chez M. Deschappelles deux chefs de corporation (la corporation des ouvriers chapelliers) Ce sont, 1° le secrétaire de la corporation des approprieurs, 2° M. Houtte, lequel sort de la garde Royale »

Gisquet écrit également :

« Aux chefs de différentes corporations d'ouvriers est assignée pour guide la conduite des élèves de l'École Polytechnique. M<sup>r</sup> Deschappelles, le Santerre futur de ce faubourg, les suivra avec une grande masse d'ouvriers. »

S'ajoutent aux cinq à six cents hommes et aux ouvriers précités un groupe de sectionnaires des *Droits de l'Homme* qui, plus tard, manifesteront le même état d'esprit que le premier groupe. Un auteur écrit :

« ... Au fur et à mesure qu'on avance, on remarque plus de véhémence dans les cris de *vive la République*, qui sont poussés dans les sections des Droits de l'Homme. » (22)

Eux aussi, à défaut de s'être armés de gourdins ou d'avoir arraché des tuteurs, déracinent des arbres. Rittiez écrit :

« Vers le boulevard Saint-Denis on voit des sectionnaires déraciner de jeunes arbres pour s'en faire des armes... » (22)

On a vu Pelvilain et O'Reilly à l'œuvre place de la Bastille, à l'arrivée du convoi.

Plus tard, l'insurrection étant lancée, les Gaulois, répartis dans le centre et l'est de Paris, combattirent de leur domicile ou dans leur quartier. Ce fut le cas de Bainse par exemple qui avait suivi le convoi dans la journée du 5 (23).

### **Rôle de la *Société gauloise***

Finalement, quel fut le rôle de la *Société gauloise* au sens strict les 5 et 6 juin 1832 ? Marginal, décisif ? Le déclenchement de l'insurrection ne peut pas lui être attribué à coup sûr mais elle l'avait organisé. Et pendant les combats ? Les Gaulois étaient-ils isolés parmi les insurgés, à leur tête, combattaient-ils en groupe ? Dans ses *Mémoires* Gisquet se prononce sur le cas d'O'Reilly. Place de la Bastille, il était « à la tête de sa phalange ». On s'en doutait. Gisquet écrit :

« ... Pendant cette journée du 4 juin, un sieur O'Reilly, chef de la société des Réclamans de juillet, fait remettre six mille pierres à fusil, six cent cinquante épinglettes, et trente-six douzaines de cocardes tricolores, pour être distribuées aux combattans ; il donne des instructions à ses hommes pour le lendemain, les forme en décuries, centuries et légions de cinq cents, désigne les commandans, fait tous les préparatifs accessoires ; et, le lendemain, il paraît à la tête de sa phalange, porteur d'un drapeau rouge ... » (24)

Le 5 au soir Bonnin et Breuillot avaient été aperçus à la mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement au milieu d'un groupe de deux cents insurgés (25). Bonnin était-il alors le seul Gaulois, étaient-ils deux, dix, voire ... deux cents ? Combien étaient-ils à la barricade Saint-Merry ? deux - Jeanne et Rossignol -, des dizaines, des centaines ?

### **Tactique de l'insurrection**

Quel qu'ait été l'effectif de la *Société gauloise*, Deschappelles avait pris des contacts accroissant le nombre des combattants. Les *sections des Droits de l'Homme* avaient-elles été contactées ou étaient-elles intervenues spontanément ? Sugier, l'un des fondateurs des *sections des Droits de l'Homme*, et le cavalier Peyron étaient place de la Bastille le 5 juin. Sugier lui avait confié les projets des républicains et suggéré d'apporter un drapeau rouge (26). Le rapport Gisquet dénonce une large concertation :

« ... Les circonstances paraissant favorable aux ambitieux qui dirigeaient ce complot ils n'ont rien épargné pour l'exploiter sur une grande échelle. & sous le prétexte de maintenir le bon ordre pendant le cours de la cérémonie, des commissaires choisis, pour la plupart, parmi les conspirateurs et leurs affidés s'étaient chargés de la Direction du convoi ; mais leur véritable intention était de faciliter l'organisation des bandes armées chargées de l'exécution de leurs projets... » (5)

Les récits de l'époque ne révèlent pas de luttes d'influence entre les différentes associations. Le Gaulois O'Reilly présidait les *Réclamans de Juillet*, Thiellement, de la *Société gauloise*, et Lecouvreur, de la 3<sup>e</sup> *section des républicains*, furent incarcérés au Mont Saint-Michel et à Doullens d'où ils s'évadèrent ensemble pour la Belgique. Le 5 juin l'heure était à la conquête du pouvoir. On se répandit dans Paris à cet effet, isolément ou par petits groupes.

L'exemple de Jules Bastide est éloquent. Alors qu'à la Bastille, à l'arrivée du convoi, il était à la tête des artilleurs de la garde nationale, prononçait un discours enflammé et participait ainsi au déclenchement de l'insurrection tout comme O'Reilly et Pelvilain à leur manière, les artilleurs les plus hostiles à l'insurrection prenaient leurs distances, Alexandre Dumas essayait un coup de feu de l'un d'entre eux. Mais dès 5 heures du soir - le procès de Bastide en cour d'assises, le 14 novembre 1832, nous l'apprend - il avait quitté les artilleurs et participait à l'attaque de la fabrique d'armes du sieur Saint-Quentin, 17 rue Saint-Maur. Il était accompagné du Suisse Fusch - de Lebleu, menuisier, ancien militaire - d'Ydot, boulanger - de Depoix, charpentier - de Vairon, cocher - de Blondeau, menuisier en voitures - de Vilain - de Louis Lecot, bijoutier - de Biguard, charcutier. Bastide et Émile

Thomas, marchands de bois associés étaient absents au procès. On se rendit chez Bastide et Thomas, 3 rue de Ménilmontant, où leur domestique, et Bastide lui-même, distribuèrent de la poudre et des balles. Une barricade fut construite au coin de la rue de Ménilmontant et du boulevard. Etc., etc. (27). Finalement, la maison de Bastide sera fouillée par le 12<sup>e</sup> léger (28). Par analogie on en vient à douter de la présence de Gaulois aux côtés de Bonnin à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, de Jeanne et de Rossignol sur la barricade Saint-Merry. Inversement, si les insurgés, les meneurs en particulier, s'étaient dispersés dans Paris, ce n'est pas la diversité des groupes impliqués qui expliquerait l'échec du mouvement mais plutôt l'état d'esprit général de la population et des forces de l'ordre, l'à-propos de Louis-Philippe regagnant Paris le 5 au soir, la décision des autorités, en présence de Louis-Philippe, d'employer les troupes à enlever des barricades dans la nuit du 5 au 6, l'emploi du canon, l'intervention de Gisquet appelant le 6<sup>e</sup> dragons à s'interposer entre les insurgés et l'Hôtel de ville. C'est le choix du premier ministre et des ministres du gouvernement provisoire qu'en cas de victoire la diversité des insurgés aurait compliqué. On a vu que Deschapelles se faisait fort de l'emporter. Bastide aurait-il eu autant de succès qu'en 1848 ?

Continuons donc à chercher. La version cinématographique des *Misérables* de Robert Hossein et Alain Decaux nous y encourage. Elle montre un cavalier porteur d'un drapeau noir (29) alors que les 5 et 6 juin on ne brandit dans Paris que des drapeaux rouges et tricolores.

### **Conclusion : spécificité de l'insurrection**

Au-delà de la *Société gauloise*, l'insurrection des 5 et 6 juin était elle-même politique. Les meneurs avaient une position sociale. Mr Thomas Bouchet les a étudiés (30). Comme Lépine et Bastide ils sont bien intégrés à leur milieu géographique et social. Et Mr Riviale écrit :

« Les républicains de 1832 n'étaient ni ceux de l'après février 1848, ni ceux de 1792 ; on peut les caractériser par le goût du politique, la conviction politique ... » (31)

Finalement, l'interprétation de l'insurrection des 5 et 6 juin a pâti de la comparaison avec la révolte ouvrière des canuts, en 1831. La présence de combattants improvisés, la pluralité d'obédience des insurgés (32), la difficulté d'en faire le compte, la dispersion à l'issue du convoi - pour porter les combats dans les quartiers -, ont pu donner à l'insurrection des apparences d'émeute. Inversement, la *Société gauloise* fut soupçonnée de carlisme (33), et même l'insurrection dans son ensemble.

Dans son histoire du mouvement ouvrier Édouard Dolléans la passe sous silence (34). Inversement, il prit en compte les insurrections d'avril 1834 et de mai 1839, politiques pourtant. Le peuple armé y paraissait uni ; en 1834 comme en 1839 c'est une seule société secrète qui prenait part aux combats. On en oublierait que la *Société d'action* et la *Société des Saisons* furent quasiment seules à combattre et que les deux insurrections furent rapidement dispersées.

### **NOTES**

1) La notoriété de Deschapelles, pp. 39-46 In Blanqui et les blanquistes... [Actes du colloque Blanqui tenu les 1, 2 et 3 octobre 1981 au Centre Malher de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) / Ed. par la ] Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle, préf. de Ph [ilippe] Vigier.- Paris : SEDES, 1986.- 292 p. ; 23 cm ISBN 2-7181-3116-0

2) Bouchet (Thomas).- Le Roi et les barricades : une histoire des 5 et 6 juin 1832.- Paris : S. Arslan, 2000.- 221 p.- (Histoire, cultures et sociétés) ISBN 2-84276-053-0

3) Sayre (Robert), Löwy (Michael).- L'insurrection des *Misérables* : romantisme et révolution en Juin 1832.- Paris : Lettres Modernes, 1992.- 159 p. – (Archives des Lettres Modernes ; 253) ISBN 2-256-90446-6

4) P. 8

5) Carton E5/26 aux Archives de la Guerre. Une copie du rapport est à la Bibliothèque Nationale de France, sous le titre factice *Rapport sur les événements des 5 et 6 juin 1832*, auteur : Gisquet.

6) Arch. Nat., F<sup>7</sup> 12170 ; Dejean (Étienne).- La duchesse de Berry et le comité carliste de La Haye (juin-novembre 1832), *Revue historique*, 37<sup>e</sup> année, T. CX, mai-août 191, pp. 35-36

7) Chateaubriand (François René de).- Mémoires d'Outre-Tombe / par Chateaubriand. Tome cinquième.- Paris : Dufourt, Mulat et Boulanger, 1860, p. 431.

En fait il s'agissait du juge Poultier. Dans ses *Mémoires* Chateaubriand a écrit Desmortiers, qui était alors procureur, pour Poultier, qui était assisté du greffier Laude.

8) La lettre de Charles X et l'interrogatoire du duc de Fitz-James sont respectivement aux pages 47-48 et 63-65 de l'ouvrage : Procès de M. Berryer. Cour d'assises du Loir-et-Cher.- Paris : L. Janet, 1832.- 8<sup>o</sup>, 216 p. ; la lettre de Charles X également p. 217 de : Gisquet (Henri Joseph).- Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même. Tome troisième.- Bruxelles : A. Jamar, 1841.- 317 p. et p. [3], 2<sup>e</sup> col. du *Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire* du mardi 9 octobre 1832. Le *Constitutionnel* la reproduit à partir de *L'Auxiliaire breton*

9) Cf. Apponyi (Cte Rodolphe).- Vingt-cinq ans à Paris (1826-1850). Journal du comte Rodolphe Apponyi, attaché de l'ambassade d'Autriche à Paris. Publ. par Ernest Daudet xx (1831-1834) ... 4<sup>ème</sup> éd.- Paris, 1913, pp. 202-3.

10) *Journal des débats politiques et littéraires*, vendredi 22 juin 1832, p. 3, colonne 1

11) *Jdd*, dimanche 28 octobre 1832, page [2]

12) Sarrut (Germain), Saint-Edme (B.).- Biographie des hommes du jour ... Tome 1<sup>er</sup>.- Paris : H. Krabe, 1835, p. 241

13) Thomas Bouchet, Le Roi et les barricades, *op. cit.*, p. 78 ; *Gazette des Tribunaux*, vendredi 24 août 1832, n<sup>o</sup> 2193, p. 1050 ; *Le Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire*, vendredi 24 août 1832, p. [4] ; mais pas de *Société Gauloise* dans le *Journal des débats*. Bonnin serait affilié à la *Société des Amis du Peuple*, « de son propre aveu ». Cf. *Jdd*, vendredi 24 août 1832, p. [3], 3<sup>e</sup> col.

14) *Jdd*, jeudi 18 octobre 1832, page 4, colonne 3

15) *Jdd*, jeudi 25 octobre 1832, page 3, colonne 2 ; dimanche 30 septembre 1832, p. 3

16) *Jdd*, jeudi 25 octobre 1832, page 3, colonne 2

17) *Jdd*, dimanche 30 septembre 1832, p. 3, colonne 2

18) *Jdd*, mardi 27 novembre 1832, pp. [3-4] (référence signalée par Mr Philippe Bodard, historien du bridge, qui par là même m'a fait découvrir la numérisation du *Journal des débats* par Gallica)

19) Maurin (Albert).- Histoire de la chute des Bourbons : grandeur et décadence de la bourgeoisie 1815-1830-1848. Tome cinquième.- Paris : Bureaux de la Société des Travailleurs Réunis, 1851, p. 150

20) Leca (Ange-Pierre).- Et le choléra s'abattit sur Paris 1832.- Paris : A. Michel, 1982, p. 214

21) Harsin (Jill).- Barricades : the war of the streets in revolutionary Paris, 1830-1848.- New York : Palgrave, 2002, p. 58 ISBN : 0-312-29479-4

22) Rittiez (F.).- Histoire du règne de Louis-Philippe Ier 1830 à 1848 ... Tome deuxième.- Paris : V. Lecou, 1856, p. 13

En novembre le procès de Gardès attestera sa participation au convoi et à l'insurrection. Après avoir assisté depuis février à des réunions de la *Société des Amis du Peuple*, il fut aperçu le 5 juin par le témoin Descambes. Il était au convoi, il parut à Descambes « être commissaire d'une section », portant l'uniforme de garde national et un brassard tricolore. Le 6 il s'était vanté d'avoir pris la Poudrière la veille. Cf. *Gazette des Tribunaux*, dimanche 11 novembre 1832, n<sup>o</sup> 2261, pp. 35-36. Également *Journal des débats politiques et littéraires*, dimanche 11 novembre 1932, p. 3, 2<sup>e</sup> col.

23) jeudi 18 octobre 1832, p. 4, colonne 3

24) Cf. Gisquet (Henri Joseph).- Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même II.- Paris : Marchant, 1840, p. 201

- 25) *Gazette des Tribunaux*, vendredi 24 août 1832, n° 2193 p. 1050. Ferdinand Noilhan, Julien Crispin, Alexis Lavaux étaient aussi à l'attaque de la mairie du 8<sup>e</sup>. Cf. *Gazette des Tribunaux*, mercredi 19 septembre 1832, n° 2215, p. [1141]
- 26) *Jdd*, samedi 22 septembre 1832, p. 3
- 27) *Le Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire*, jeudi 15 novembre 1832, p. 4 ; *Gazette des Tribunaux*, jeudi 15 novembre 1832, n° 2264, pp. [45]-46. Bastide s'était déjà illustré dans les troubles de Grenoble les 11, 12 et 13 mars 1832. Cf. *Le Constitutionnel...*, mercredi 11 juillet 1832, pp. 3-4
- 28) *Le Constitutionnel...*, mardi 12 juin 1832, p. 2, 3<sup>e</sup> col.
- 29) Alors que Peyron, précité, défraya la chronique pour avoir porté un drapeau rouge le 5 juin, fut jugé à ce titre, un lapsus du *Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire* du mardi 20 novembre 1832 lui fit brandir rétrospectivement un drapeau noir.
- 30) Bouchet (Thomas).- Les meneurs dans la guerre des rues au début de la Monarchie de Juillet, pp. 295-302 in *La rue, lieu de sociabilité ? Rencontres de la rue : Actes du colloque de Rouen avec la participation d'Alain Corbin 16-19 novembre 1994 ; Textes réunis par Alain Leménel.- Publications de l'Université de Rouen, 1997.- 465 p. ISBN 2-87778-204-6*
- 31) Riviale (Philippe).- *Le gouvernement de la France 1830-1840.- Paris : L'Harmattan ; Konyvesbolt : L'Harmattan Hongrie ; Kinshasha : Espace L'Harmattan Kinshaha [etc.], 2006, p. 152 (Collection A la recherche des sciences sociales) ISBN 2-296-00015-0*
- 32) La plupart des procès n'établissent pas l'appartenance des prévenus à quelque association que ce soit, quelques-uns, on l'a vu, furent qualifiés de *Gaulois*, d'autres, plus nombreux, d'*Amis du Peuple*. Pour Marie-Jeanne Scelles, l'amie de Lecouvreux, il appartenait à la 3<sup>e</sup> section des *républicains combattants* \*. Jusqu'à une « bande de Wizon », du passage du Saumon, à laquelle il n'est fait allusion qu'en une seule circonstance\*\*. S'agissait-il d'insurgés, de pillards, d'hommes de Vidocq ?
- \* *Le Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire*, dimanche 7 octobre 1832, p. 3
- \*\* Pièces relatives aux journées des 5 et 6 juin 1832, *Revue rétrospective. Recueil de pièces intéressantes et de citations curieuses*. Nouvelle série. Huitième semestre (Juillet-Décembre 1893), T. XIX, p. 283
- 33) Cf. Faure (Alain).- *Mouvements populaires et Mouvement ouvrier à Paris (1830-1834), Le Mouvement social*, juillet-août 1974, n° 88, p. 79
- 34) Dolléans (Édouard).- *Histoire du mouvement ouvrier \* 1830-1871 ; préf. de Lucien Fèbvre...* 6<sup>e</sup> éd.- Paris : A. Colin, 1957.- 397 p. – (Collection Économies – Sociétés – Civilisations)

[Lire un autre article](#)  
[Page d'accueil](#)